

## Le démembrement de l'archidiocèse de Saint-Boniface ou l'audace irlandaise (1905-1916)

Jacqueline Blay

Volume 22, numéro 1, 2010

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1006038ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1006038ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Presses universitaires de Saint-Boniface (PUSB)

ISSN

0843-9559 (imprimé)

1916-7792 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Blay, J. (2010). Le démembrement de l'archidiocèse de Saint-Boniface ou l'audace irlandaise (1905-1916). *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, 22(1), 3-41. <https://doi.org/10.7202/1006038ar>

### Résumé de l'article

Début décembre 1915, la communauté catholique francophone du Manitoba entre dans une période houleuse. Le gouvernement libéral de Tobias C. Norris s'apprête à bannir l'enseignement de toute autre langue que l'anglais dans les écoles de la province. La clause 258 du *Règlement Laurier-Greenway* de 1896 cause beaucoup d'embarras. Certaines écoles n'enseignent que la langue natale des minorités venues s'établir au Manitoba. Norris veut aussi imposer la scolarité obligatoire, à cause des taux effarants d'absentéisme. L'archidiocèse de Saint-Boniface est en profond désaccord avec ces projets de loi. Les catholiques francophones font aussi face à une menace interne. Un groupe d'Irlandais de Winnipeg cherche depuis presque dix ans à obtenir un changement de leadership. La mort de M<sup>gr</sup> Adélard Langevin en juin 1915 présente l'opportunité recherchée. Le nouvel archevêque de Saint-Boniface, M<sup>gr</sup> Arthur Béliveau, se retrouve donc confronté à une double menace qui, une fois les événements terminés, voit la communauté catholique francophone minorisée, au sein même de son Église et de sa province. Si l'histoire de la question scolaire de 1916 est bien connue, celle de l'archidiocèse de Saint-Boniface et de la création de l'archidiocèse de Winnipeg l'est beaucoup moins.

## **Le démembrement de l'archidiocèse de Saint-Boniface ou l'audace irlandaise (1905-1916)**

Jacqueline BLAY  
Collège universitaire de Saint-Boniface

### **RÉSUMÉ**

Début décembre 1915, la communauté catholique francophone du Manitoba entre dans une période houleuse. Le gouvernement libéral de Tobias C. Norris s'apprête à bannir l'enseignement de toute autre langue que l'anglais dans les écoles de la province. La clause 258 du *Règlement Laurier-Greenway* de 1896 cause beaucoup d'embarras. Certaines écoles n'enseignent que la langue natale des minorités venues s'établir au Manitoba. Norris veut aussi imposer la scolarité obligatoire, à cause des taux effarants d'absentéisme. L'archidiocèse de Saint-Boniface est en profond désaccord avec ces projets de loi. Les catholiques francophones font aussi face à une menace interne. Un groupe d'Irlandais de Winnipeg cherche depuis presque dix ans à obtenir un changement de leadership. La mort de M<sup>gr</sup> Adélard Langevin en juin 1915 présente l'opportunité recherchée. Le nouvel archevêque de Saint-Boniface, M<sup>gr</sup> Arthur Béliveau, se retrouve donc confronté à une double menace qui, une fois les événements terminés, voit la communauté catholique francophone minorisée, au sein même de son Église et de sa province. Si l'histoire de la question scolaire de 1916 est bien connue, celle de l'archidiocèse de Saint-Boniface et de la création de l'archidiocèse de Winnipeg l'est beaucoup moins.

### **ABSTRACT**

Early December 1915—Manitoba's French-speaking Catholic community is entering a turbulent period. The liberal government led by Tobias C. Norris is preparing to ban teaching in any language but English in the province's schools. Section 258 of the Public Schools

Act—the 1896 Laurier-Greenway Compromise—is causing a great deal of trouble. Certain schools provide instruction only in the native language of minority ethnic groups that have settled in Manitoba. In addition, with absenteeism levels soaring, Norris wants to establish compulsory education. The Archdiocese of Saint Boniface is in profound disagreement with these proposed bills. French-speaking Catholics additionally face an internal threat. For the past ten years, a group of Irish Winnipeggers has been seeking a leadership change. The death of Mgr Adélarde Langevin in June 1915 provides the desired opportunity. The newly appointed archbishop of Saint Boniface, Mgr Arthur Béliveau, thus finds himself facing a twofold threat that, when the dust settles, will leave the French-speaking Catholic community with minority status in both the Church and the province that are its home. While the history of the education question in 1916 is well known, much less is known about the history of the Archdiocese of Saint-Boniface and the establishment of the Archdiocese of Winnipeg.

---

L'archidiocèse de Saint-Boniface, tel qu'on le connaît aujourd'hui, existe depuis 1916. Ses limites, fixées pendant la Première Guerre mondiale, ont été l'objet de négociations ardues au plus haut niveau de la hiérarchie catholique. M<sup>gr</sup> Arthur Béliveau, le principal négociateur, a dû voyager de Saint-Boniface à Rome en plein conflit mondial pour récupérer ce qu'une décision arbitraire lui retire, à savoir un grand nombre de paroisses francophones attribuées au nouvel archidiocèse de Winnipeg, qui est alors placé sous la responsabilité de M<sup>gr</sup> Alfred Sinnott, bien connu au Canada à cause de ses fonctions de secrétaire particulier du délégué apostolique à Ottawa.

En 1905, les Irlandais de Winnipeg, alliés fidèles de M<sup>gr</sup> Taché dans le dossier scolaire, cessent d'être en harmonie avec leur archevêque lorsque M<sup>gr</sup> Adélarde Langevin entre en fonctions. Le conflit de personnalité souvent larvé éclate alors au grand jour, à partir du moment où Langevin refuse aux Irlandais d'accéder à leurs demandes d'avoir un suffragant et un clergé anglophones, à l'image des paroissiens. Tout ce dossier tombe sur les épaules de M<sup>gr</sup> Béliveau, le successeur de Langevin.

Dans cet article, nous analyserons dans quelles circonstances les autorités de Rome vont prendre la décision de diviser de façon aussi préjudiciable pour les Canadiens français, l'héritage des Provencher, Taché et Langevin. On retrouve également dans cet article beaucoup d'éléments tellement caractéristiques d'une époque, notamment l'opposition des forces de l'impérialisme britannique, jumelées à un intense désir d'uniformiser, sur le plan linguistique, le monde catholique au Canada.

Le conflit entre les deux parties dure presque dix ans. Il se termine alors que les Canadiens français du Manitoba subissent une dernière privation de leurs droits scolaires et entrent dans la clandestinité civile.

## UN PASSÉ D'EXPANSION

Le 19 juillet 1818, un prêtre catholique, envoyé expressément du Bas-Canada pour convertir les autochtones et préparer une relève cléricale originaire de l'Ouest, célèbre la messe sur les berges de la rivière Rouge. Il s'agit de l'abbé Joseph-Norbert Provencher, natif de Yamachiche au Bas-Canada; il est accompagné de l'abbé Sévère Dumoulin et du séminariste Guillaume Edge. Les trois hommes jettent les bases de ce qui va devenir l'Église catholique de l'Ouest. Elle parle surtout le français. Deux ans plus tard, Provencher est promu évêque de Juliopolis, avec la charge d'auxiliaire de l'évêque de Québec et vicaire général du diocèse de Québec. Tous ces titres veulent simplement dire que Provencher reste dans l'Ouest pour évangéliser les populations qu'il rencontre.

Petit à petit, Provencher fait des progrès et, à tour de rôle, bâtit, baptise, recrute, se réjouit et se désespère. En 1844, le district de la Rivière-Rouge est détaché du diocèse de Québec pour évoluer en vicariat apostolique de la baie d'Hudson et de la baie James, qui, en 1847, est renommé diocèse du Nord-Ouest, rattaché à la province ecclésiastique de Québec. Progressivement, l'Église catholique s'implante sur le plan institutionnel dans l'Ouest, et, en 1850, Provencher choisit son successeur. Ce sera le père Alexandre-Antonin Taché, oblat de Marie-Immaculée, évêque titulaire d'Arath et coadjuteur de Provencher. La même année, le diocèse du Nord-Ouest reçoit son nom définitif d'évêché de Saint-Boniface. Il est immense

et va de l'Ontario au Pacifique. Il ferait reculer plus d'un intrépide. Fort heureusement, en 1862, le vicariat apostolique de l'Athabasca-Mackenzie est détaché du diocèse de Saint-Boniface pour s'étendre de la baie d'Hudson au Pacifique.

À partir de cette date, et au fur et à mesure que les colons avancent dans la Prairie, le diocèse de Saint-Boniface rétrécit. Par exemple, celui de Saint-Albert nouvellement créé couvre le Yukon et le Keewatin, retirés à celui de l'Athabasca-Mackenzie. Avec l'entrée du Manitoba dans la Confédération canadienne, Saint-Boniface acquiert de l'importance et, en 1870, devient archidiocèse, avec à sa tête M<sup>gr</sup> Taché. Digne successeur de Provencher, Taché est un prêtre missionnaire, mais aussi un politicien. Connue dans les antichambres du pouvoir canadien et du Vatican, sa personnalité est telle qu'il impose le respect, de près ou de loin.

Jusqu'en 1915, l'archidiocèse de Saint-Boniface demeure intact, alors que certaines entités épiscopales de l'Ouest sont divisées pour refléter une nouvelle réalité, celle du Canada qui prend toute sa place dans la Prairie, d'un océan à l'autre.

À aucun moment, Taché ne fait face à une remise en question de son autorité. Ce ne sera pas le cas de son successeur, M<sup>gr</sup> Adélard Langevin. Homme au caractère fort, opiniâtre, impulsif d'après les uns et moins que diplomate selon les autres, Langevin hérite de tout ce qui couvait sous la braise à l'époque de Taché et n'a pas été résolu, à l'heure de sa mort, en 1894, en pleine crise scolaire.

Les lois de 1890, abolissant le français à l'Assemblée législative et dans les tribunaux et démantelant le système scolaire confessionnel du Manitoba, jettent la communauté canadienne-française dans le désarroi. Ces lois suivent de près la pendaison du Père du Manitoba, Louis Riel, en 1885 et les luttes prolongées et sinueuses de l'attribution des terres aux Métis. En 1890, ces législations retranchent de l'*Acte du Manitoba* (1870) les acquis constitutionnels des Canadiens français et des Métis. Sur la brèche dès le premier jour, Taché en découd avec les gouvernements fédéral et provincial et les cours de justice. Un de ses alliés est John Kelly Barrett, un Irlandais de Winnipeg, qui accepte de donner son nom à la première revendication dans la question scolaire. S'il échoue, ce n'est pas par manque

de volonté et de conviction. Le Conseil privé de Londres souffle le chaud et le froid sur les catholiques, et les politiciens en tirent avantage.

Lorsque Taché meurt en 1894, le dossier prend une toute autre dimension. Le cas Brophy initié par Ottawa et la décision qui en résulte indiquent bien que le gouvernement fédéral a un rôle-clé à jouer dans la protection de la minorité catholique du Manitoba. C'est sans compter l'opposition libérale de Wilfrid Laurier qui, sentant le pouvoir approcher, résiste à tel point que la campagne fédérale de 1896 ne parle que du Manitoba catholique et francophone. La mise en œuvre du *Règlement Laurier-Greenway* suit l'élection triomphale de Laurier. Langevin dira jusqu'à sa mort que cela n'a rien réglé, même si le Vatican lui conseille l'obéissance et une politique d'accommodements avec les autorités.

Avec la crise scolaire manitobaine entre en jeu une autorité ecclésiastique, représentante du Vatican au Canada et surtout permanente. Il s'agit du délégué apostolique envoyé par Rome pour apaiser les relations entre l'épiscopat, francophone et anglophone, et le gouvernement fédéral. Alors que, pendant des décennies, Rome se contente de contrôler à distance l'épiscopat canadien, la crise scolaire change tout. Langevin connaît donc des années de luttes et de bisbilles sourdes et parfois déplaisantes.

## LES IRLANDAIS DE WINNIPEG

Le délégué apostolique Merry del Val<sup>1</sup> a une première impression désagréable de Langevin. Les choses ne s'améliorent pas avec le temps. Il est évident que le Vatican ne comprend pas la validité des revendications constitutionnelles des catholiques du Manitoba. Même s'il est simplement de passage, del Val a un impact dévastateur pour les Canadiens français. De leur côté, les évêques anglophones s'entendent avec le Saint-Siège. Le *Règlement Laurier-Greenway* issu de la mission du délégué apostolique représente le dernier mot du problème scolaire manitobain. Il faut passer à autre chose, à la patience et au silence. Langevin, lui, ne peut consentir à une dégradation de ses écoles.

En 1898, Rome approuve l'établissement d'une délégation apostolique permanente au Canada. Dorénavant, Langevin doit

communiquer avec un délégué pour ses plus grands dossiers. Diodeme Falconio arrive le 1<sup>er</sup> juillet 1899. Laurier est satisfait. Quelqu'un d'autre que lui tempèrera le fougueux archevêque de Saint-Boniface. Catholique et premier ministre, Laurier plaît beaucoup au Vatican et à son délégué. Son libéralisme n'est pas un obstacle, alors que, pour Langevin, c'est un défaut fondamental de plus.

Falconio ne change rien de majeur à la situation des catholiques du Manitoba. En septembre 1902, il est remplacé par Donato Sbaretta, qui connaît le pays un peu mieux que son prédécesseur. Il est certainement familier avec la question scolaire manitobaine et il est également bien renseigné sur le tempérament de Langevin. Qui plus est, Sbaretta va jouer un rôle très actif dans le dossier de l'archidiocèse de Saint-Boniface, parce qu'il écouterait avec intérêt les Irlandais de Winnipeg.

Les Irlandais et les Canadiens français ont bien des points en commun. Catholiques, les deux communautés ont été malmenées par l'Empire britannique. Cependant, contrairement aux francophones, les Irlandais choisissent la voie de l'assimilation culturelle pour conserver leur identité religieuse.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, à Winnipeg, ce groupe prend de plus en plus de place. Dès la mise en œuvre du *Règlement Laurier-Greenway*, les Irlandais réalisent que les commissaires scolaires de Winnipeg ne céderont pas. Ils ne permettront jamais aux enfants d'étudier dans les établissements catholiques de leur Conseil scolaire. D'autre part, fidèles à leurs habitudes d'intégration à la majorité, les Irlandais ne tardent pas à se sentir à l'étroit sous l'autorité de Langevin. Rassemblées surtout à Winnipeg, leurs écoles sont en piteux état, et ils n'apprécient pas les efforts de Langevin de sauvegarder tout un système dans lequel ils ne se reconnaissent pas, parce que surtout francophone. La personnalité de Langevin n'est pas celle de Taché et les incite moins à tenir le rang. Par défaut, Barrett devient le chef de file de ce groupe d'Irlandais et la cible de la colère de Langevin.

## UNE INTENTION SÉPARATISTE?

Le 5 janvier 1905, le *Free Press* publie une lettre qui annonce la division de l'église St Mary en deux sections, une

francophone, une anglophone. Langevin serait celui qui a donné des instructions dans ce sens. Le courrier est signé, «un paroissien irlandais canadien catholique» et va droit au but. «En tant que paroissien anglophone, je n'ai aucune objection, si les paroissiens francophones de St Mary sont satisfaits», ajoute-t-il. Il faut savoir que les Canadiens français ne constituent qu'un cinquième de la population. «Il faut féliciter l'archevêque de son zèle à satisfaire aux besoins des francophones», continue le correspondant. «Espérons qu'il mettra autant de zèle à répondre aux besoins des paroissiens anglophones». L'auteur de la lettre poursuit en indiquant que les prêtres anglophones ont été rares dans le passé, mais que les paroissiens anglophones (donc, les Irlandais) n'ont rien dit pour ne pas offenser les

[...] membres d'une autre race. Cependant, maintenant que son Excellence a jugé bon de mettre fin à cet arrangement et nous divise selon nos races, nous ne demandons pas trop en cherchant à avoir un prêtre de notre race et qui comprend toutes nos aspirations nationales.

Les propos sont clairs et directs. «La paroisse est et a été depuis un certain temps, dans un état de stagnation». Les choses doivent donc changer.

Cette lettre est audacieuse, à plus d'un titre. À une époque où un archevêque est obéi, sans discussion aucune, et surtout en silence, les Irlandais de Winnipeg ne sont plus prêts à se plier aux volontés de Langevin. De plus, elle met en évidence, en plein jour, une division selon la langue. Surtout, elle lance un défi à Langevin, celui de satisfaire la majorité de ses paroissiens anglophones en comprenant leurs «aspirations nationales».

De son côté, Langevin estime avoir depuis quelques mois des raisons d'être en désaccord avec les Irlandais. Il envoie des lettres dures à Barrett, l'accusant de «refus de contribution à la nouvelle école Sainte-Marie, d'insultes au Comité de l'église, et de critiques ouvertes envers ses supérieurs ecclésiastiques»<sup>2</sup>. Barrett n'est pas en reste dans le domaine des mots raides. «Lorsque votre Grâce daignera me dire où, quand et comment j'ai commis ces offenses, je serai en mesure de lui répondre»<sup>3</sup>. Langevin estime avoir donné le bénéfice du doute à Barrett qui n'est pas d'accord.



Je n'ai pas besoin de rappeler à votre Grâce que s'il s'agit de faits, ils sont obligatoirement vrais. Cependant, s'il s'agit d'allégations, les faits les rendraient parfaitement fausses. Quand je saurai ce que votre Grâce veut dire, je ne chercherai pas à couvrir ou nier ces faits<sup>4</sup>.

Barrett accuse les «vieilles femmes de sexe masculin» qui commèrent à son sujet. Sa réputation «et sa dévotion à la cause catholique» doivent suffire, dit-il.

La raison de la dispute entre les deux hommes, évoquée à mots couverts, part d'une différence d'appréciations au sujet d'une stratégie politique utilisée par Langevin.

J'estimais qu'un peu de tact et de conciliation aurait fortifié votre attitude avec le gouvernement du Canada et vous aurait rendu maître de la situation; vous avez pensé que vous pourriez les écraser. C'était une question d'opinion. Vous étiez le chef et vous avez agi. J'ai pris la seule position possible, je me suis retiré et je n'ai rien dit. Est-ce là la conduite d'un ami ou d'un ennemi<sup>5</sup>?

Barrett se vide le cœur. L'établissement d'une église francophone à Winnipeg, comme Langevin la planifie, est une perte de temps et d'argent. La population de la capitale ne cesse d'augmenter, et, parmi les nouveaux arrivants, il y a des catholiques de toutes les nationalités éparpillés dans la ville. Puisqu'ils ne se regroupent pas comme les Canadiens français, ils n'auront pas accès à des services religieux, à cause de l'éloignement. Selon Barrett, il faudrait deux nouvelles églises anglophones plutôt qu'une francophone, ne serait-ce que pour des raisons financières. D'ailleurs, Barrett fait les comptes de St Mary. À la quête, les Canadiens français donnent à peine 100 \$ alors que les autres paroissiens fournissent le reste des 1 053,50 \$ hebdomadaires. Cela n'augure pas bien de l'avenir, s'il est vrai que la nouvelle église francophone doit coûter 100 000 \$. Étant donné la bonne santé financière de St Mary, Barrett ne voit pas la nécessité d'imposer un fardeau de 500 \$ ou 600 \$ à chaque paroissien pour une nouvelle paroisse francophone.

Barrett n'est qu'un opposant parmi tant d'autres. Au sein du clergé de Winnipeg, un prêtre mène le même combat. Il s'agit de l'abbé Cherrier qui, lui, ne se gêne pas pour aller directement se plaindre de Langevin au délégué apostolique, et ce, derrière son dos. Sbaretta écoute Cherrier et, à son tour,

pose toutes sortes de questions à Langevin. Pourquoi? Rome préfère avoir des paroisses qui couvrent des territoires plutôt que des communautés homogènes, sauf dans les cas où elles ne connaissent pas la langue de la majorité<sup>6</sup>.

Trois jours plus tard, Langevin reçoit une autre lettre du Sbarette, décidément bien informé. Les journaux de Winnipeg parlent d'un terrain de 18 000 \$ et d'un édifice de 100 000 \$. Certains Canadiens français, les plus influents et les plus riches, ne désirent pas, paraît-il, une nouvelle paroisse. Selon le délégué, il faut répondre à la question posée par Cherrier.

Est-ce que l'évêque peut forcer les *Canadiens-français* [sic] qui savent l'anglais, et qui veulent rester dans la paroisse à laquelle ils appartiennent maintenant, à se séparer de cette paroisse pour devenir membres de la nouvelle?<sup>7</sup>

Quelques jours plus tard, Sbarette a de meilleurs sentiments. Il offre ses excuses à Langevin et lui communique tous les renseignements à sa disposition, qui lui sont fournis par Cherrier à Winnipeg<sup>8</sup>. Le portrait qui en ressort est intéressant. Si Langevin réussit dans ses plans de nouvelle église francophone, St Mary perdrait 96 familles. Les revenus baisseraient aussi, mais on constate que les Canadiens français donnent presque autant que les anglophones (2 481 \$ contre 3 974 \$). On est loin des 100 \$ de Barrett!

L'opposition vient plus de Cherrier que de Barrett, dans ce cas-ci. Selon le prêtre, certains paroissiens avec 12 ou 15 ans de présence dans St Mary sont fatigués de cotiser sans amélioration tangible. Ils ne veulent pas que d'autres profitent de leur travail et de leur contribution. D'autre part, l'école attenante à l'église a sérieusement besoin de réparations<sup>9</sup>, donc logiquement la nouvelle paroisse lui enlèverait des fonds.

Si l'intention de Sbarette est de calmer Langevin, ce dernier ne reçoit pas le message. Certaines évaluations financières sont «fantaisistes», et les craintes de Cherrier «exagérées». Il demande au délégué apostolique des sanctions contre Cherrier<sup>10</sup>. Dans cet incident qui est le premier de plusieurs, il faut remarquer que le ton est donné. Sbarette n'hésite pas à écouter des subordonnés qui ont leur propre agenda.

## UN ÉVÊQUE SUFFRAGANT POUR WINNIPEG

Le 25 novembre 1906, un groupe de paroissiens catholiques de Winnipeg se rencontre après la messe du dimanche et prépare un document à l'intention de l'archevêque de Saint-Boniface. À l'issue de cette réunion, onze hommes signent une pétition dactylographiée énonçant leurs doléances en cinq pages, dix-sept points et sept requêtes. Ils envoient une demande de rendez-vous<sup>11</sup>, et l'entretien a lieu le 2 décembre 1906.

Tout dans ce document<sup>12</sup> a de quoi hérisser Langevin. Les Irlandais comparent, mais ne se consolent pas. En essence, disent-ils, St Mary a depuis toujours un clergé francophone, sauf à deux occasions. Or, depuis plus de 20 ans, les paroissiens sont en majorité anglophones. Ils se taisent pour ne pas offenser les Canadiens français, mais ils ne sont pas satisfaits de cette situation.

Ils citent comme exemple la paroisse du Sacré-Cœur, fondée parce que les Canadiens français étaient mécontents de St Mary. Malgré cela, Langevin laisse un clergé francophone à St Mary. Qui plus est, quatre des six paroisses catholiques de Winnipeg sont sous la responsabilité des oblats de Marie-Immaculée, des missionnaires francophones. La pétition affirme donc que les besoins des catholiques anglophones de Winnipeg ne sont pas satisfaits depuis longtemps. En conclusion, l'archidiocèse de Saint-Boniface ne répond pas aux attentes de la population catholique anglophone croissante de Winnipeg. Il n'y a pas assez de prêtres qui parlent anglais.

La sollicitation indique que les derniers recensements dénombrent environ 100 000 personnes entre le lac Supérieur et les Rocheuses, une population qui a plus que doublé depuis cinq ans. Winnipeg voit arriver 10 000 personnes de plus par année. Contrairement aux francophones, les autres catholiques s'éparpillent et s'établissent dans tout Winnipeg, à leur convenance. Il faut donc fonder d'autres paroisses anglophones.

Enfin, la pétition note que Winnipeg est la seule ville canadienne d'importance qui n'a pas accès à un évêque catholique. Le mot est lâché. L'objet réel de la visite à Saint-Boniface est enfin dévoilé.

Le document contient cinq points principaux. Premièrement, on demande l'érection d'un diocèse avec un siège à Winnipeg pour un évêque suffragant. Deuxièmement, qu'il soit bien noté que le Canada est un pays anglais, sous-entendu qu'il faut que tous ses citoyens parlent l'anglais, et non pas seulement le français. Troisièmement, on demande l'établissement d'un collège anglophone à Winnipeg à l'intention de jeunes gens catholiques du Manitoba et de l'Ouest; les enseignants anglophones devront fournir une éducation supérieure qui pourra préparer à la prêtrise. Quatrièmement, que les catholiques anglophones de Winnipeg reçoivent des services religieux adéquats. Et enfin, cinquièmement, qu'un clergé anglophone dirige St Mary et toute autre paroisse qui serait fondée, avec des catholiques anglophones en majorité.

Parmi les signataires, Langevin reconnaît certainement de grands noms du monde des affaires de Winnipeg. Par exemple, on y lit celui d'un des dix-neuf millionnaires de la capitale, Nicholas Balwf, ou encore des chevaliers de Colomb, bien habitués à être écoutés. Bien entendu, Barrett a signé.

Après la réunion, Langevin prépare un document résumant l'essentiel des propos tenus ce jour-là. On y retrouve sa pugnacité. Par le ton, on peut deviner que la rencontre a été animée. Il confirme bien la présence de clergé francophone à St Mary, mais ajoute qu'il travaille à l'établissement de paroisses anglophones depuis un bon moment. Il a d'ailleurs investi près de «40 000 piastres [...] pour obtenir, soit des religieux, soit des prêtres». L'affectation d'un évêque suffragant à Winnipeg est une autre paire de manches.

J'ai répondu que cette question ne les regardait pas, et, comme ils demandaient quelle réponse à donner à ceux qui les avaient envoyés, je leur ai répliqué que c'était le comble de l'audace de leur part et une insulte personnelle d'insister de la sorte, et que cette question, après tout, ne relevait que du Souverain Pontife qui, seul, nomme les évêques<sup>13</sup>.

Même si le mémoire est écrit plusieurs jours après la rencontre, on peut entendre la colère qui gronde et le ton cassant. Langevin ne tolère pas le manque de loyauté et encore moins l'insubordination. Les délégués protestent évidemment de leurs bonnes intentions, mais, ajoutent-ils, ils présentent ces

requêtes parce que «plusieurs prêtres séculiers irlandais, dans Ontario et ailleurs, leur avaient dit qu'ils n'auraient jamais de prêtres séculiers irlandais dans le diocèse, s'ils n'avaient pas un évêque de langue anglaise»<sup>14</sup>.

Langevin oppose «le démenti le plus formel à cette assertion malhonnête et perfide»<sup>15</sup>. Il blâme carrément les Irlandais qui vivent au milieu des protestants. Selon lui, les Irlandais immigrèrent moins au Canada, parce qu'ils n'aiment pas le drapeau britannique. Ils «redoutent la misère», et leur clergé n'est pas «*prêt à se dévouer pour partager les souffrances des colons débutants*»<sup>16</sup>. Ces prêtres ne sont pas missionnaires et ils convoitent les bonnes paroisses, fondées autrefois dans la pauvreté. Langevin sait pourquoi ces Irlandais présentent ces demandes.

C'est la thèse hautement prônée aux États-Unis et invoquée plus timidement au Canada que ces pays sont des pays anglais "English Speaking Country" [sic], et que, par conséquent, il faut avoir des "English Speaking Bishops, priests and settlers" [sic], des évêques, des prêtres, des colons de langue anglaise<sup>17</sup>.

Langevin compare avec les attitudes des Allemands, des Polonais, des Ruthènes, à Winnipeg et ailleurs. «Ils tiennent à l'anglais qui est la langue de ce pays, mais ils tiennent aussi à leur langue, à l'église et à l'école»<sup>18</sup>. Selon l'archevêque, ces nationalités auraient plus de droits que les Irlandais d'exiger un évêque qui parle leur langue.

Quant aux catholiques de langue française, au Canada [...] leur langue est reconnue comme *langue officielle tout aussi bien que l'anglais* puisque les *livres bleus* sont publiés dans ces deux langues, le Canada n'est donc pas *exclusivement* un pays de *langue anglaise*<sup>19</sup>!

Langevin voit un instigateur derrière cette demande d'usage exclusif de l'anglais. Il place sa cible très haut, et la nomme en toutes lettres. «Son Excellence Monseigneur Sbaretti, Délégué apostolique [...] Plusieurs évêques du Canada m'en ont parlé et je l'ai constaté moi-même»<sup>20</sup>. Il est persuadé que Sbaretti donnera au moment propice un appui moral aux Irlandais. Il critique également un «écrit pamphlétaire, *THE SEARCH LIGHT*, écrit à Ottawa, par des oblats de l'université d'Ottawa, mécontents de leur supérieur et faisant appel au *nationalisme*

*irlandais*»<sup>21</sup>. Il condamne aussi certains prêtres «séculiers irlandais, dans Ontario et aux États-Unis, et de religieux oblats et jésuites irlandais à Sainte-Marie de Winnipeg et au Collège de Saint-Boniface»<sup>22</sup>. Le blâme ratisse large.

Ses réponses sont sans ambages. Il rejette la requête d'un collège, car les jésuites songent à s'établir plus à l'ouest du pays et non pas à Winnipeg. Évidemment, il refuse la revendication d'un évêque anglophone à Winnipeg, même suffragant. Pourquoi? Parce que, sur le plan démographique, les Irlandais ne forment qu'un segment d'un ensemble bien plus cosmopolite que la majorité des diocèses des autres provinces<sup>23</sup>.

En dépit de ces demandes qui le mécontentent, Langevin affirme jouir d'une grande sérénité, «avec la conscience du devoir accompli», tout en ayant confiance «dans le jugement équitable du Saint-Siège»<sup>24</sup>.

Donc, au début de 1906, les Irlandais sont repoussés sans trop de ménagement. Tout le monde sait que la lutte ne fait que commencer et que le temps va être l'allié de l'une ou l'autre partie.

## UNE COLÈRE FROIDE

Les années suivantes voient des escarmouches et une lutte sourde. Langevin ouvre des paroisses anglophones mais, sur le fond, il tient la ligne, alors que ses relations avec Sbaretti s'enveniment.

Il sait bien que, même si les Irlandais sont silencieux, cela ne veut pas dire qu'ils abandonnent. Au contraire. Sbaretti de son côté reçoit des nouvelles qui enragent Langevin, lorsque le délégué apostolique pose des questions. En décembre 1907, Sbaretti cherche de l'information au sujet de la future paroisse de Saint-Édouard. Il estime que, quand les catholiques résident trop loin de leur église, ils risquent de perdre la foi ou de devenir indifférents. La réponse de Langevin frise l'insolence et le sarcasme.

Si ce sont des laïques [*sic*] qui s'alarment à ce point, je loue leur foi, mais je déplore leur manque de renseignements [...] Excellence, si en plein Winnipeg, il y a des laïques [*sic*] mieux renseignés que leurs curés et leur archevêque,

j'aimerais à les connaître, afin de profiter de leur science, s'il y a lieu<sup>25</sup>.

Sbaretti parle de venir à Winnipeg et enquêter. Langevin est d'accord. «Vous avez le plein droit [...] vous serez reçu avec tous les honneurs».

Mais une visite dans les circonstances actuelles ne serait un compliment ni pour l'archevêque, ni pour les curés, ni pour les bons catholiques dociles et paisibles; mais ce serait le triomphe de quelques individus qui font du zèle à bon marché, et qui veulent donner suite au mouvement irlandais du mois de décembre dernier [1906]<sup>26</sup>.

Langevin a surtout besoin de prêtres bilingues, ce qui est plus difficile à trouver. Il en profite pour dénoncer certains laïcs «qui n'ont ni la responsabilité des âmes, ni le fardeau des dettes à encourir, ni le bon esprit de s'entendre avec leur archevêque, mais qui sont animés d'un nationalisme étroit»<sup>27</sup>. Ils devraient se mettre au travail, plutôt que de miner le sien. On le constate, les mots volent, et les paroles sont blessantes.

Au fil du temps, Langevin est préoccupé par la «question irlandaise». En février 1908, il envoie à Rome un état des lieux et une demande d'aide au cardinal François-Désiré Mathieu<sup>28</sup>. Son analyse est à plusieurs niveaux.

Jusqu'ici les intérêts français catholiques dans cette partie du monde ont-ils été suffisamment défendus à Rome principalement? Si l'influence française baisse en ce pays, comme il y a aujourd'hui tout lieu de craindre, ce sera au profit de l'influence irlandaise, en apparence; mais, en réalité, ce sera au profit du protestantisme anglais et de la maçonnerie anglaise<sup>29</sup>.

## LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE 1910

Le 6 septembre 1910, Montréal fête le début du 21<sup>e</sup> Congrès eucharistique; c'est une première au Canada. Des milliers de personnes suivent les cérémonies, messes, défilés et autres activités de 120 archevêques, évêques et prélats. La célébration en plein air au parc Jeanne-Mance à Montréal attire 300 000 participants. Tout ce qui compte, politiquement parlant, est présent. Langevin aussi.

Le dimanche soir, M<sup>gr</sup> Francis Bourne, de Westminster à Londres et futur cardinal, prononce un discours qui dit

tout haut ce que les Canadiens français craignent tout bas. Essentiellement, il réclame une seule langue, l'anglais, pour toute l'Église catholique canadienne, sauf au Québec. Il reconnaît son rôle historique et celui du français au Canada, mais les temps changent. «Très lentement d'abord, et maintenant avec une rapidité incalculable, une autre langue est en voie de prendre une importance supérieure dans les choses ordinaires de la vie»<sup>30</sup>. S'il est regrettable que le français soit en perte de vitesse, la réalité est inévitable.

Dans toutes les provinces de l'Ouest du Dominion, la plupart des habitants emploient l'anglais comme leur langue maternelle, et [...] les enfants des colons qui viennent de pays où l'anglais n'est pas utilisé, parleront aussi la langue anglaise à leur tour<sup>31</sup>.

Et voilà. Bourne sait qu'au Québec, le français sera toujours là. L'Ouest est une différente paire de manches et attire l'Église, à l'instar du gouvernement fédéral. Ces immigrants déversés par milliers dans le port d'Halifax et transportés par train ne maîtrisent pas l'anglais, mais ils vont l'apprendre plus vite que le français. Autant accepter immédiatement que le français ne sera pas leur langue de premier choix. Le plan final est d'inciter ce futur Canada à se joindre à l'Église catholique. Il faut lui faire connaître «les mystères de notre foi par l'intermédiaire de notre langue anglaise»<sup>32</sup>.

Bourne utilise des expressions fortes: puissance, influence et prestige. Et il martèle son dernier argument:

Tant que l'anglais, les façons de penser anglaises, la littérature anglaise – en un mot, la mentalité anglaise tout entière – n'auront pas été amenées à servir l'Église catholique, son œuvre rédemptrice sera empêchée et retardée<sup>33</sup>.

La conjoncture est parfaite. «Il y a là une occasion qui ne se présentera peut-être jamais plus»<sup>34</sup>.

Nul doute que Langevin qui est dans l'audience n'est pas surpris par ces propos. Mais il doit se taire. Par contre, Henri Bourassa, ancien député libéral et directeur du très catholique journal *Le Devoir*, répond au pied levé. Il proclame sa fierté, tout en remarquant que sa province natale ne doit pas se désintéresser «des causes catholiques des autres provinces de la Confédération»<sup>35</sup>. Traduction: l'Ouest demeure un dossier



politique prioritaire. Il fait une leçon d'histoire, souvent proposée par le Québec depuis 1890 et les lois «iniques» du Manitoba. Le Québec a sauvé le Canada des griffes américaines. Il a accordé à sa minorité anglophone la «plénitude des droits des minorités», une plénitude niée à celles «des provinces protestantes de la Confédération»<sup>36</sup>. Même s'ils sont minoritaires, les Canadiens français ne mendieront pas à genoux, comme certains le suggèrent. Après tout, «nous sommes aussi citoyens britanniques»<sup>37</sup> avec les mêmes droits.

Il rend hommage aux Irlandais, qui pourtant ne sont pas favoris dans le cœur des Canadiens français. L'Irlande fournit depuis trois siècles l'exemple de «persévérance dans la loi [...] dans la revendication de ses droits [...] que tout peuple catholique doit lui envier au lieu de lui en faire reproche»<sup>38</sup>. Il rassure Bourne. Ne craignez rien, vos compatriotes ne perdront rien au Québec, dit-il en substance.

Donnant, donnant cependant. Il revendique «le même droit pour [ses] compatriotes, pour ceux qui parlent [sa] langue, non seulement dans cette province, mais partout où il y a des groupes français qui vivent à l'ombre du drapeau britannique»<sup>39</sup>. Après tout, le Christ «n'a imposé à personne l'obligation de renier sa race pour Lui rester fidèle»<sup>40</sup>. Sa logique se veut implacable. La bonne entente qui règne entre les autorités civiles et religieuses ne doit pas être bouleversée au Québec.

Nous ne sommes qu'une poignée, c'est vrai; mais nous comptons pour ce que nous sommes et nous avons le droit de vivre [...] Nous vous disons simplement: laissez-nous notre place au foyer de l'Église et faire notre part pour assurer son triomphe<sup>41</sup>.

Donc, Bourassa ne mentionne pas les provinces de l'Ouest, sauf pour comparer le sort de leurs minorités respectives. Il reste dans les limites étroites du Québec et de son droit à la langue française. Or, Bourne ne cherche pas à assimiler le Québec. Sa cible est dans l'Ouest. Le leadership catholique doit parler la langue du pouvoir, et les jours des évêques francophones sont comptés.

L'opinion publique voit dans le discours de Bourassa un recadrage de Bourne et un soutien aux minorités. Est-ce le fait que Langevin se trouve dans la foule qu'il y a cet amalgame?

Langevin est le «grand blessé de l'Ouest» certes, mais il est aussi fils du Québec. En fait, Bourassa plaide pour le Québec et sa place historique. Il se sert du Manitoba et des minorités hors Québec comme appui à sa défense, mais il ne les met pas en première ligne de revendication.

Bourne n'a rien improvisé. Le bon sens politique indique que quelqu'un a approuvé, dans ses généralités, ce ballon d'essai. Le Québec avec une Église catholique francophone, le reste du Canada avec une Église anglophone, comme aux États-Unis. Le Vatican écoute plus les délégués apostoliques que l'épiscopat canadien. Est-ce que le Saint-Siège succombe à l'anglomanie? Les événements qui suivent à Saint-Boniface alimenteront ce soupçon.

### DES CHANGEMENTS VOULUS ET D'AUTRES, NON

Même après le refus catégorique de Langevin en 1906, les Irlandais ne reculent pas dans leurs requêtes d'un diocèse à Winnipeg. Comme toujours, Langevin s'efforce de trouver des «protecteurs puissants à Rome» contre ces intentions. «Les Irlandais du Canada et des États-Unis ont résolu de faire la guerre aux Canadiens français. Un mémoire perfide», envoyé au cardinal Merry del Val, demande que les évêques de langue française soient remplacés par des prélats anglophones. On recherche aussi l'établissement d'une branche de la *Church Extension Society*<sup>42</sup>. Langevin voit dans cette société de sinistres objectifs, soit de «doter l'Ouest canadien d'un clergé» anglophone. «Il n'y a pas jusqu'au délégué apostolique actuel, M<sup>gr</sup> Sbaretti qui n'ait donné dans le mouvement irlandais». Langevin note les «efforts pour faire diviser un diocèse et faire nommer un évêque irlandais à Regina»<sup>43</sup>.

En 1909, Langevin proteste auprès de Sbaretti quand il apprend que les Irlandais sont allés directement au pape pour obtenir ce qu'ils veulent. Il exprime son «étonnement et [s]a peine d'apprendre [...] que des négociations ont lieu», sans qu'il en soit averti, alors qu'il est le premier intéressé. «Il est vrai que si le Saint-Père le veut ainsi, ma responsabilité est dégagee et s'il s'agit d'obéir au pape, je me soumettrai. D'un autre côté, je ne puis me désintéresser de ce qui me regarde»<sup>44</sup>.

Le Vatican semble considérer Langevin comme quantité négligeable. Lorsqu'il cherche la nomination de l'abbé Arthur Béliveau au poste d'auxiliaire, le dossier traîne en longueur. Langevin s'impatiente pour des raisons très personnelles. Il est très franc avec le pape.

Ma santé est grandement affaiblie par le travail énorme que m'impose l'administration d'un vaste diocèse composé d'éléments si divers et les questions les plus graves pour l'avenir de l'Église s'agitent et demandent mon attention continuel [*sic*].

Il y a comme quatre diocèses dans celui de Saint-Boniface à cause d'Allemands et Ruthènes mêlés aux catholiques de langue française les plus nombreux, d'après nos statistiques, et aux catholiques de langue anglaise beaucoup moins nombreux. Que Votre Sainteté [...] me procure [...] un auxiliaire, au moins le 19 mars prochain, quatorzième anniversaire de ma consécration épiscopale<sup>45</sup>.

Langevin semble avoir choisi un adjoint qui contrebalance certaines aspérités de son caractère. En effet, la correspondance de Béliveau révèle quelqu'un de minutieux, posé, et surtout intelligent. Langevin l'apprécie à sa juste valeur, à cause de l'avenir qu'il pressent ardu.

Sa prudence et sa charité lui dicteront une conduite bien sage dans les difficultés spéciales que nous traverserons. Il a l'âme trop noble et le cœur trop grand pour ne pas donner à tous également, sans restriction de nationalité [...] Il est aussi à l'aise pour traiter d'affaires avec les Anglais que s'il était anglais lui-même. Pour moi, ce sera [...] un administrateur intrépide quand il devra me dire la vérité! Je m'y attends<sup>46</sup>.

Il n'obtient pas immédiatement satisfaction pour des raisons bien matérielles. Béliveau, semble-t-il, n'a pas de fortune personnelle. Langevin renonce à regret et temporairement à sa demande<sup>47</sup>. Il n'exagère pas cependant lorsqu'il écrit que sa santé s'affaiblit. Il est diabétique, une maladie incurable à cette époque, et il en ressent de plus en plus les effets.

En 1910, quelques semaines après le passage de M<sup>gr</sup> Bourne, et réagissant à la hausse de population dans l'Ouest, le Vatican crée le diocèse de Regina, à partir de l'archidiocèse de Saint-Boniface. Rome choisit un ami intime du premier ministre Laurier, Olivier-Elzéar Mathieu pour diriger

Regina. En novembre 1912, le Saint-Siège établit l'archidiocèse d'Edmonton et fait de Calgary un diocèse avec comme premier titulaire, l'Irlandais John Thomas McNally. Langevin n'est pas consulté.

Finalement, Béliveau devient évêque auxiliaire de Saint-Boniface avec droit de succession, le 25 juillet 1913. Un nouveau pape, Benoît XV entre en fonctions le 3 septembre 1914, alors que les canons tonnent depuis quelques semaines en Europe. La Première Guerre mondiale a éclaté. Le Manitoba se sent physiquement épargné, mais les jeunes gens manitobains, toutes cultures confondues, s'engagent dans l'armée. Les événements et l'opinion publique se détournent des questions habituelles pour parler de conflit militaire.

## DU NOIR ET DE LA MENACE

Un soir de juin 1915, Béliveau reçoit un télégramme l'avisant que Langevin est au plus mal. Le 14 juin 1915, Langevin tombe subitement malade et meurt 24 heures après son entrée à l'hôpital, à Montréal. La nouvelle attriste, mais ne surprend pas. La succession est prête certes, mais l'archidiocèse demeurera-t-il entier?

La question devient plus actuelle que jamais. Le *Free Press* spéculé, mais ne sait rien. «Il est impossible de savoir si le successeur de M<sup>gr</sup> Langevin sera un dignitaire anglophone»<sup>48</sup>.

Pendant six mois, Béliveau attend sa nomination officielle, tout en administrant l'archidiocèse. Il est alarmé. Bien au fait des priorités et des dossiers de son supérieur, sa ligne de pensée est claire: tout défendre, autant que possible, dans cette question et les autres.

Béliveau entend beaucoup de rumeurs et, comme ses sources sont fiables, il s'inquiète. Le père Patton, responsable de la paroisse St Mary à Winnipeg semble en savoir plus que lui et dit que tout est réglé depuis octobre dernier. Qu'en est-il?

D'où vient la si grande assurance du Rév. Père Patton annonçant du haut de la chaire à son retour d'Ottawa, il y a quelque temps en parlant des bruits courant au sujet des limites: "No such changes have been made because Rome never changes. No concessions were made"<sup>49</sup>.

Finalement, la longue attente se termine en décembre, et la nouvelle tombe. L'information vient par l'*Osservatore Romano*, un quotidien italien publié par le Vatican. Quelqu'un en envoie une copie à Béliveau. Le 10 décembre 1915, le *Free Press* rapporte officiellement que la nomination de M<sup>gr</sup> Sinnott<sup>50</sup> à Winnipeg court dans certains cercles à Ottawa. Une religieuse dit alors à M<sup>gr</sup> Béliveau, «Monsieur Untel l'avait bien dit»<sup>51</sup>. Stagni, le délégué apostolique successeur de Sbaretta, en aurait été avisé par la suite.

*La Liberté* confirme le 21 décembre 1915 la promotion de Béliveau, sans parler du futur archevêque de Winnipeg, M<sup>gr</sup> Sinnott. *Le Manitoba*, au contraire, publie tout au sujet de Béliveau, Sinnott à Winnipeg et Mathieu à Regina avec des biographies. *Les Cloches de Saint-Boniface* impriment le 1<sup>er</sup> janvier 1916 le contenu complet du communiqué du Vatican.

Les rumeurs s'avèrent exactes. Il y a bien donc une nouvelle province ecclésiastique en Saskatchewan, avec un siège métropolitain à Regina et le diocèse de Prince Albert avec suffragant. M<sup>gr</sup> Mathieu est affecté comme premier archevêque de Regina. À Winnipeg, il y a bien érection d'un siège archiépiscopal, répondant directement au Vatican, avec M<sup>gr</sup> Sinnott comme titulaire. M<sup>gr</sup> Béliveau est nommé au siège métropolitain de Saint-Boniface, auquel le vicariat apostolique du Keewatin demeure attaché avec pour suffragant, M<sup>gr</sup> Ovide Charlebois. Et ajoute le communiqué, «la délimitation des territoires respectifs des diocèses de Saint-Boniface et de Winnipeg n'est pas encore connue»<sup>52</sup>. Une partie seulement du mystère est donc résolu. Le Saint-Siège est allé plus loin que les demandes d'un suffragant. Il y aura un archidiocèse avec un prélat qui répond directement au pape. Sinnott a le même rang que Béliveau. Les pires craintes sont confirmées.

Après cette annonce et la publication des biographies des trois récents archevêques, *Les Cloches* ne disent plus rien. L'hebdomadaire *Le Manitoba* parle un peu plus. Tout en rendant hommage aux catholiques de Winnipeg qui paient depuis 25 ans la double taxe scolaire, le journal remarque une évidence.

Le nouveau prélat rencontrera sans doute des difficultés quand il voudra faire entendre raison à l'ennemi. Il trouvera, au moins, grâce à ses prédécesseurs dans la

charge pastorale, une population catholique puissamment organisée pour la lutte<sup>53</sup>.

Il y a une autre évidence qui s'ajoute à la «perte de force et de prestige»:

Mgr Béliveau arrive à une époque assez difficile à définir. On ne sait pas. La situation est faite d'incertitude, d'imprécisions, de projets d'un contour assez vague encore. Mais dans ce ciel mouvant, il y a du noir et de la menace pour la minorité catholique, nous sentons une nouvelle tempête qui approche. Nous attendons dans le silence et la détermination<sup>54</sup>.

Le journal parle surtout des Canadiens français. Le doute du moment ne l'empêche pas de se réjouir. *Le Manitoba* louange le nouvel archevêque. «Il a le talent d'organisation; il aime cette chose qu'on appelle le progrès»<sup>55</sup>. Depuis des années, Béliveau a mis en place des activités modernes et urbaines. «Des cercles paroissiaux, bibliothèques, sociétés de colonisation, associations agricoles, caisses populaires, œuvres de tempérance, etc.»<sup>56</sup>. Mais, plus important encore: même s'il n'est pas né au Manitoba, «Mgr Béliveau est de chez nous [...] Ses parents reposent dans notre cimetière paroissial; il a fait ses études au Collège de Saint-Boniface»<sup>57</sup>. Le journal le proclame digne successeur de Provencher, de Taché et de Langevin.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1916, John Kelly Barrett se rend à Saint-Boniface présenter ses vœux de bonne année à Béliveau et confie à un compagnon, de façon un peu cryptique: «si Mgr Taché avait vécu, tout cela ne serait pas arrivé, mais Mgr Langevin a été si injuste pour nous qu'il fallait *bien faire quelque chose*»<sup>58</sup>.

Ce «quelque chose» dont parle Barrett désigne toute la campagne faite auprès du Saint-Siège pour que le Vatican nomme un prélat anglophone, suffragant ou non, à Winnipeg. Et dans ce cas-ci, qui dit évêque, dit diocèse avec des frontières et des paroisses.

En coulisse, Béliveau cherche à comprendre et à décrypter ce qui se passe. Il remarque que l'agitation irlandaise a pris de l'ampleur avec les événements de l'Ontario, et avec les agissements de M<sup>gr</sup> Cherrier à Winnipeg. Son analyse est perspicace.

Ce groupe remuant n'a pas attendu la vacance du siège de Saint-Boniface pour faire son travail. Tout [...] devait être fait à la mort de Mgr Langevin et il n'a eu qu'à attendre l'effet [...] pendant la vacance du siège. D'ailleurs, Mgr Langevin a lutté assez longtemps contre la mort pour donner tout le temps à ce groupe d'agir<sup>59</sup>.

Béliveau veut croire que Stagni n'est pas au courant de toutes ces manigances, «mais quelqu'un à la délégation semble avoir été au courant de ce qui devait arriver, dès septembre dernier».

Est-ce que les murs ont parlé, j'ignore, mais un certain monsieur que je ne puis nommer bien que je connaisse son nom, son occupation et sa résidence a appris ce jour-là [en septembre 1915] que Mgr Sinnott serait son futur archevêque. Trois personnes ont été mises au courant de ce fait, entre autres, deux religieuses. On me fit part de l'affaire dans le temps. Je fis remarquer que je considérerais la chose comme très possible [...] mais que je ne croyais pas au bien-fondé de l'information<sup>60</sup>.

Qu'il y croie ou non, Béliveau fait face à un gros problème, et la bataille qui se dessine est monumentale, juste au moment des fêtes de Noël, ce temps fort de la chrétienté.

## LE LAMBEAU DE SAINT-BONIFACE

*«C'est bien plus le siège de Saint-Boniface qui est humilié que son titulaire [...] C'est bien plus l'humiliation de toute une race.»*

Arthur Béliveau<sup>61</sup>

Après les fêtes de Noël, durant lesquelles il reçoit la visite à tour de rôle de M<sup>grs</sup> Mathieu et Charlebois, le nouvel archevêque a le cœur lourd et s'épanche. Il écrit à Mathieu que Charlebois est tout aussi indigné que ses collègues de l'Ouest, et «ne se gêne pas pour le dire». Charlebois recommande même à Béliveau de «refuser carrément sa nomination», car dit-il «c'est une injustice criante pour la mémoire de l'archevêque de Saint-Boniface». Il est important «qu'un coup d'éclat le fasse savoir à Rome»<sup>62</sup>. Béliveau songe à suivre le conseil, «si ma résignation peut servir la cause des miens et empêcher la glissade des sièges d'Edmonton, Prince Albert et Regina, d'ici quelques années»<sup>63</sup>. Mais le geste ne doit pas être vide de sens.

La question des frontières de l'archidiocèse, toujours inconnues, donne lieu à toutes sortes de rumeurs. Si elles sont exactes, Béliveau est «immédiatement en face d'une banqueroute, démunie»<sup>64</sup>. Même si au début janvier 1916, il garde espoir, il n'en demeure pas moins qu'il y a «plus que suffisamment pour me broyer l'âme et la laisser à l'état d'une dent à laquelle on aurait découvert le nerf»<sup>65</sup>. Il soupçonne une influence locale bien placée agissant en sous-main à Rome.

La précision des lignes d'arpentage, la continuation d'une ligne de townships à travers les lots de rivière, au bon point pour couvrir l'agrandissement possible de Winnipeg et à l'ouest, à l'endroit précis où se termine le gros groupe de paroisses françaises montre quelqu'un sur place, et pas le premier venu<sup>66</sup>.

Même s'il ne connaît pas tous les détails, il se sent terriblement humilié. Il qualifie ce qui se passe de «massacre», puisque son archidiocèse est sérieusement amputé. Il écrit que Saint-Boniface ne conserverait que «quinze ou seize postes miséreux faisant à peine vivre leur missionnaire».

Il resterait 1/16 des bonnes terres du Manitoba, les 10/16 allant au diocèse de Winnipeg. Il resterait à Winnipeg tout le territoire qui offre encore des avantages pour la colonisation. Winnipeg prendrait 118 prêtres et religieux contre 32 qui resteraient au service paroissial du diocèse de Saint-Boniface, car des 64 prêtres et religieux qui restent, il faut déduire les Jésuites du Collège, les Oblats du Juniorat et les vieux en retraite et les prêtres du Petit Séminaire et de l'archevêché.

Winnipeg, que Rome forme pour donner satisfaction à l'élément anglais, serait un diocèse dont le groupe le plus important est de langue française et passerait sous Mgr de Winnipeg pour donner satisfaction au petit groupe de Winnipeg qui compte tout au plus 7 000 ou 8 000 personnes de langue anglaise. Cette division donne à Winnipeg au moins les 3/4 de nos maisons religieuses [...] Ce n'est pas une séparation, mais un massacre de Saint-Boniface et cela à la veille du centenaire de l'arrivée du fondateur de l'Église dans l'ouest<sup>67</sup>.

Et sa conclusion est directe:

Rome ne l'a sûrement pas voulu, mais à prendre les choses telles que les dépêches nous les annoncent, je puis dire qu'on n'aurait pas agi autrement si on avait voulu



tuer Saint-Boniface, en y ajoutant la moquerie pour celui qu'on laisse sur le siège de Saint-Boniface<sup>68</sup>.

Finalement, il obtient des détails au sujet de ce nouveau diocèse, et il faut bien constater que les conséquences pour la communauté catholique sont sérieuses.

La première [...] sera de fermer [le] petit séminaire, ouvert à grands frais sous la pression de Rome qui l'a demandé à diverses reprises à feu Mgr Langevin. En effet qu'aurai-je besoin d'un petit séminaire pour pourvoir quatre ou cinq paroisses et quelques missions, le Collège des Jésuites me donnera plus de sujets qu'il n'en faudra pour cela. Et puis, ce Collège jusqu'à quel point sera-t-il viable avec ce diocèse anéanti? C'est bien plus que je ne puis dire. Et puis ces maisons religieuses divisées<sup>69</sup>!

Non seulement, il lui faudra fermer ces institutions, mais il perd des châteaux-forts de Canadiens français<sup>70</sup>. Il lui reste 24 paroisses sur un total de 66. Il perd une douzaine de paroisses francophones: Bruxelles, Deloraine, Dunrea, Élie, Fannystelle, Grande Clairière, Haywood, Saint-Claude, Lasalle, Letellier, Notre-Dame de Lourdes, Oak Lake, Sainte-Agathe, Saint-Alphonse, Saint-Eustache, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph, Saint-Léon, Saint-Norbert, Saint-Vital, Somerset, Starbuck et Mariapolis.

Il conclut que «les choses ne peuvent pas en rester là; un remède s'impose»<sup>71</sup>. Alors, quel remède? Il envisage deux options. Tout d'abord, de faire de M<sup>gr</sup> Sinnott et de lui-même des évêques nationaux, c'est-à-dire des prélats sans frontières, évitant ainsi les problèmes territoriaux. Ce n'est pas la première fois qu'il avance cette idée dans sa correspondance, sans toutefois aller en détail. Il propose donc tout en sachant que ses chances d'obtenir satisfaction sont minimes. D'autre part, il suggère un partage des deux diocèses, de la façon suivante:

Qu'on donne à Saint-Boniface toute cette partie du Manitoba qui se trouve à l'ouest de la Rivière-Rouge et au sud de la Rivière Assiniboine en plus à l'est de la Rivière-Rouge. Elle est presque exclusivement prise par les catholiques de langue française [...] On excepte la partie de la ville de Winnipeg au sud de l'Assiniboine et qui devrait rester avec Mgr Sinnott.

Exception faite de cette partie de la ville de Winnipeg [...] nous avons dans toute cette partie du Manitoba qui se trouve au sud de la rivière Assiniboine et à l'ouest de la

Rivière-Rouge, 10 328 [personnes] de langue française, 1 462 de langue anglaise, 72 Polonais, 1 075 Flamands. Est-il concevable de faire passer cette partie sous un évêque de langue anglaise? Le faire, c'est vouloir, comme à plaisir créer une position d'où ne pourra résulter que des luttes et des amertumes.

En laissant cette partie à l'archevêque de Saint-Boniface, on lui donne 28 000 [personnes] tandis qu'on laissera à Mgr Sinnott 32 000 [personnes] à peu près. Et en plus de cela, tout le territoire qui offre encore bon espoir de colonisation, et l'avantage d'une grande ville<sup>72</sup>.

Béliveau a un jugement sévère face à celui qui a soufflé dans l'oreille du Vatican. Il «ne connaît rien à la nature de l'est et de l'ouest ou bien connaissant a voulu donner le coup de mort à Saint-Boniface, en faisait mine de vouloir lui sauver la vie»<sup>73</sup>. Béliveau ne se fait pas d'illusions au sujet des motivations de Rome, ce qui est tout de même un triste constat.

Ce dernier coup, le pire de tous, vient donner la confirmation que Rome veut la destruction de l'élément français partout en dehors de Québec. Je ne le crois pas, mais les faits sont là pour le prouver [...] Rome semble avoir pour politique en dehors de Québec de mettre des têtes à tendances irlandaises à des corps de forces françaises<sup>74</sup>.

Une fois le premier choc passé, Béliveau reçoit beaucoup d'appuis personnels et communautaires, ce qui l'incite à changer d'idée. Il va d'une démission possible à une stratégie de lutte. Sa décision est prise, il se rendra au Saint-Siège pour obtenir des explications «car les choses ne peuvent pas en rester là. C'est l'acte le plus horrible qu'on puisse imaginer [...] Le coup a été monté par quelqu'un qui n'a aucun sens de la justice»<sup>75</sup>. Au fond de lui-même, il sait qu'il se doit de se défendre et de protéger le patrimoine reçu. «C'est au point que les nôtres commencent à croire que Rome fait cause commune avec ceux qui veulent notre disparition comme nationalité»<sup>76</sup>.

Béliveau doit partir, et pourtant, l'heure est grave. En effet, la communauté francophone se prépare à résister aux lois scolaires de Thornton et de Norris. À une époque où tout ce que les Canadiens français ont bâti depuis des décennies est à la veille d'être anéanti, Béliveau doit tout laisser en suspens pour défendre son héritage ecclésiastique. En compagnie du juge Louis-Arthur Prud'homme et de son fils, l'abbé Joseph H.

Prud'homme, Béliveau embarque donc pour Rome le 11 février. Le voyage se fait en bateau, alors que la bataille de Verdun commence à faire rage et qu'il y a une guerre de sous-marins en Europe.

Les trois hommes emportent dans leurs bagages une pétition de 32 000 paroissiens. Arrivant à Rome le 10 mars, ils repartent pour le Canada, le 7 avril. Entre ces deux dates, ils rencontrent le pape qui leur dit «j'aime beaucoup les Canadiens français: je connais les services qu'ils ont rendus à l'Église. Conservez bien votre langue; c'est le moyen de conserver votre foi»<sup>77</sup>. Le message est plutôt ambigu. Comment conserver une langue dans un environnement qui favorise l'assimilation par l'entremise de la pratique de la religion?

Béliveau et les Prud'homme obtiennent une satisfaction partielle. Puisque la division est un fait accompli, ils se battent pour ne pas avoir «quatre ou cinq paroisses convenables et quatorze ou quinze petites missions misérables et puis des marais, des roches, de l'eau et du sable»<sup>78</sup>. En chaire, de retour à Saint-Boniface, le 5 mai 1916, Béliveau donne le résultat du voyage.

Les limites du diocèse de Saint-Boniface sont plus satisfaisantes que celles annoncées. Une mort lente semblait être le sort de la vieille église de Saint-Boniface et voici que des éléments de vie lui sont assurés. Ce n'est peut-être pas tout ce que nous aurions pu désirer, mais un sacrifice nous est demandé [...] Ayons confiance en l'avenir<sup>79</sup>.

Il a obtenu ce qu'il suggérait, «c'est-à-dire toute cette partie du Manitoba qui se trouve à l'ouest de la Rivière-Rouge et au sud de la Rivière Assiniboine en plus à l'est de la Rivière-Rouge»<sup>80</sup>. Les paroisses qui demeurent avec le diocèse de Saint-Boniface sont les suivantes: Basilique-Cathédrale (Saint-Boniface), Saint-Norbert, Lorette (Notre-Dame-de-Lorette), Sainte-Agathe, Sainte-Anne-des-Chênes, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pierre, Saint-Joseph, Letellier (Saint Pie V), Saint-Léon, Carman (Our Lady of Mount Carmel), La Broquerie (Saint-Joachim), Saint-Alphonse, Fannystelle (Sacré-Coeur de Jésus), Fort Alexandre (Sagkeeng) (Saint-Alexandre), La Salle (Saint Hyacinthe), Notre-Dame-de-Lourdes, Bruxelles (Saint-Gérard), Saint-Malo, Morden (Saint John the Evangelist), Saint-Adolphe, Saint-Claude, Aubigny

(Saint-Antoine), Mariapolis (Assomption de la B.V.M.), Rathwell (Sainte-Monique), Saint-Georges, Richer (l'Enfant-Jésus), Île-des-Chênes (Notre-Dame-de-la-Miséricorde), Saint-Labre (Saint-Benoît-Labre), Woodridge (Saint Alexandre), Sainte-Geneviève, Somerset (Notre-Dame-de-la-Nativité), Beausejour (St. Mary), Haywood (Saint-Denis), Lac-du-Bonnet (Notre-Dame-du-Lac), Notre-Dame-de-l'Assomption (Winnipeg), Cook's Creek (Saint Michael), Berens River I.R. (Our Lady of the Snows), Bloodvein (Sainte-Marguerite), Swan Lake Catholic Centre (Saint Martin of Tours), Saint Alphonsus (Winnipeg), Treherne (Sacré-Cœur-de-Jésus)<sup>81</sup>.

Au 1<sup>er</sup> juin 1916, les documents concernant l'archidiocèse de Winnipeg sont remis par la chancellerie de Saint-Boniface à celle du nouvel archidiocèse<sup>82</sup>. Le processus de transfert est officiellement engagé.

Bien évidemment, certaines informations ou certains commentaires indésirables transpirent. L'organe de l'archevêché, *Les Cloches de Saint-Boniface*, prend immédiatement de la distance avec le journal libéral *La Libre Parole*<sup>83</sup>. En effet, cet hebdomadaire publie un extrait de l'adresse de M<sup>gr</sup> Dugas, lorsqu'il accueille Béliveau de retour d'Europe. Ces quelques mots de Dugas (absents dans *Les Cloches*) causeront des ennuis à Béliveau avec le délégué apostolique. Et pourtant, les énoncés ne devraient pas vraiment offenser Stagni qui ressent peut-être la piqure de la vérité qui n'est pas toujours bonne à dire.

Saint-Boniface déchoit de son poste d'honneur et va prendre place, par le nombre, en arrière même du diocèse qui vient de naître. La grande raison nationale qu'on invoquait pour la division disparaît devant le fait que l'élément français reste encore le plus fort groupe dans le nouveau diocèse. Nous subissons donc le nouvel état de choses sans en voir l'opportunité ni les raisons. Nous avons le droit de parler de ces choses et c'est justice de s'en souvenir<sup>84</sup>.

Dans ce même numéro, *La Libre Parole* publie une lettre en provenance de l'Ontario tirant à boulets rouges sur l'Église catholique, tout en accusant Sinnott.

Il ne faut pas oublier que le titulaire de cet archidiocèse [de Winnipeg] est le secrétaire privé du délégué apostolique qui, il y a à peine deux mois, déclarait à

un jeune prêtre que “ceux qui travaillent pour la cause bilingue travaillent pour le diable”. Que vont faire nos chers compatriotes sous la houlette d’un tel pasteur? D’après moi, il n’y a qu’une chose à faire, refuser de le reconnaître. Nos prêtres canadiens, eux, y sont obligés sous peine d’interdiction, mais rien n’empêche les pères et mères de s’abstenir d’assister à aucun office religieux présidé par ce prélat [...]

N’y aurait-il pas en dessous de tout ceci un pouvoir occulte travaillant à anéantir notre race [...] Refuser d’obéir à une pression arbitraire n’est pas désobéir<sup>85</sup>.

Stagni envoie des remontrances à Béliveau qui ne désavoue pas Dugas et se défend bien de vouloir dicter à *La Libre Parole* le contenu du journal. D’ailleurs, Béliveau est extrêmement franc avec le délégué apostolique. Il n’a pas été bien reçu à Rome et il a appris des choses qui le troublent, comme archevêque et comme chef spirituel d’une communauté qui est sous le feu d’un gouvernement hostile. «Je veux travailler à la paix, Excellence, mais j’avoue [...] il y a des circonstances qui dépassent les meilleures volontés»<sup>86</sup>. Béliveau laisse entendre que *La Liberté* soit s’autocensure, soit écoute ses conseils de grande prudence, «même si le journal peut être tenté de vouloir renseigner ses lecteurs»<sup>87</sup>. Il doit néanmoins faire comprendre au délégué apostolique que les décisions de Rome ont de profondes répercussions au Manitoba.

Il n’y a pas d’illusion à se faire, la population de langue française de tout l’ancien diocèse de Saint-Boniface a le cœur malade [...] cette disposition est partagée par tout le Canada français. Les circonstances extérieures sont telles qu’il ne peut pas en être autrement<sup>88</sup>.

Non seulement il existe des conditions indépendantes de sa volonté, mais aussi des «pressions considérables».

Sans doute certains personnages très influents à Rome n’aiment pas que les services d’un siècle soient mentionnés. On l’a dit clairement à l’hon. Juge Prud’homme et on me l’a laissé entendre non moins clairement [...] Un chrétien comme le juge Prud’homme et un évêque entendent des choses comme celles-là et gardent le silence [...] mais essayer de convaincre toute une population de la justice du procédé serait téméraire et le respect que j’ai pour le Saint-Siège m’empêcherait de tenter l’aventure<sup>89</sup>.

Ce qui brûle plus Béliveau, ce sont les inexactitudes, pour ne pas dire les mensonges disséminés par ces influences et qui minorisent les catholiques francophones.

Je sais, parce que je suis allé à Rome, qu'on est parvenu à faire croire au Saint-Siège que des évêques de langue anglaise étaient nécessaires dans l'Ouest canadien pour promouvoir l'œuvre de Dieu, que nous ne sommes pas à la hauteur de la position au pays. Je puis manquer d'humilité, mais j'avoue ne pas partager cette opinion pour l'Ouest canadien qui, tout en étant possession anglaise, est bien loin d'être un pays de langue anglaise, surtout au point de vue catholique<sup>90</sup>.

Et parce qu'il veut que les choses soient franches, Béliveau insiste. Il remarque que les Irlandais intriguent depuis janvier 1905.

Plus d'une fois depuis les derniers événements, des gens de langue anglaise ont dit: "this is the work of the St. Mary's bunch". Après tout, c'est parfois difficile de ne pas entendre<sup>91</sup>.

Les paroles contredisent ce que le délégué apostolique affirme.

Que V[otre] E[xcellence] n'ait pas été informée, je suis prêt à le croire, que votre VE n'ait pas servi d'intermédiaire pour faire parvenir à Rome certains renseignements et les suggestions intéressées, je veux encore le croire; mais que le groupe en question n'ait pas pris une autre voie très sûre pour arriver à Rome, c'est là une autre affaire et VE me permettra de ne pas partager son opinion, taxant Mgr Dugas de soupçons *mal fondés*<sup>92</sup>.

Étant donné toute l'agitation qui bouillonne au Manitoba et en Ontario dans le domaine politique et scolaire, Béliveau est inquiet de voir l'Église faire partie des agresseurs de sa communauté. «Il n'y a plus d'illusions à se faire, c'est au point que les nôtres commencent à croire que Rome fait cause commune avec ceux qui veulent notre disparition comme nationalité». Il demande de l'aide à Stagni pour «faire disparaître à Rome la mentalité» qui facilite les derniers événements. «Jamais les choses ne sont allées si mal que depuis que quelques-uns ont cru qu'ils travaillaient par là au bien de l'Église et à la conversion probable des protestants». Poursuivre dans cette direction amènerait un désastre<sup>93</sup>.

Ce jour-là, Béliveau écrit plusieurs lettres qui, chacune à leur façon, reflètent l'état d'esprit de cet homme trahi dans ses plus profondes croyances et loyautés envers ses supérieurs à Rome. D'une honnêteté scrupuleuse, il ne craint pas de dire ce qu'il pense, respectueusement, mais fermement au délégué, même s'il n'est pas encore confirmé dans ses fonctions. Il n'a plus aucune illusion au sujet de Stagni et de son homologue de Winnipeg. «Mgr le délégué voit tout à fait du côté irlandais. Comment pourrait-il en être autrement après avoir vécu à côté de Mgr Sinnott pendant si longtemps sans correctifs possibles?»<sup>94</sup>

La soi-disant ignorance de Stagni blesse profondément Béliveau.

Il y a des choses que je ne parviens pas à comprendre. Deux cardinaux à Rome, et pas des moindres ont dit: "les délégués apostoliques ont été consultés", et "les délégués ont été contre votre cause, c'est pourtant le délégué actuel qui vous a été moins défavorable." Comprenez cela maintenant. Quelqu'un parle sans savoir, ou il y a des restrictions mentales quelque part [...] Il y a un grand travail à faire sur la mentalité de Rome, et les gens de langue anglaise sont mieux organisés que nous là-bas<sup>95</sup>.

Béliveau envisage d'informer de façon systématique le délégué apostolique, mais comment faire? «Mgr Sinnott est à ses côtés jour et nuit.» Difficile de ne pas être convaincu «dans les conditions où Mgr le délégué a vécu depuis quelques années».

Et maintenant que Mgr Sinnott s'en vient à l'Ouest, lui restant à Ottawa, vous comprenez que nos affaires de l'ouest n'auront pas à y gagner, car je crains fort que Mgr de Winnipeg ne fasse agir le Délégué comme il voudra. [...] Mgr Sinnott va peut-être ouvrir les yeux sur le travail de la petite clique de Winnipeg<sup>96</sup>.

Tout naturellement diplomate néanmoins, Béliveau utilise ses relations personnelles pour essayer d'améliorer les choses.

Il vous voit bien. Ne manquez pas votre chance de lui dire de bonnes vérités. C'est d'ailleurs ce que j'ai déjà commencé à faire. C'est respectueux, c'est modéré, je crois au moins, mais je serais allé tout droit<sup>97</sup>.

Tout le monde ne rentre pas dans le rang cependant. Le directeur du journal *La Liberté*, Hector Héroux, publie un article inhabituel de dissidence, lorsqu'il mentionne que l'archidiocèse

de Winnipeg va chercher à faire un cadeau de 25 000 \$ à Sinnott et que les Irlandais demanderont aux Canadiens français une partie de cet argent.

Nul doute que, logiques comme toujours, nos bons amis irlandais auront la condescendance et le bon goût d'inviter 21 paroisses françaises de l'archidiocèse irlandais à souscrire trois fois plus que les paroisses irlandaises<sup>98</sup>.

Les Canadiens français – et même Béliveau dans sa correspondance – disent que l'archidiocèse de Winnipeg leur appartient, à cause de leur nombre. Héroux parle à haute voix, et Béliveau lui fait des remontrances. Le délégué ne sera pas satisfait de Saint-Boniface.

Le problème du 25 000\$ dépasse les fidèles du nouveau diocèse, ils ne pourront pas, selon les plus sûres probabilités, lui donner une solution, et ils seront heureux de mettre l'échec sur notre dos et vous leur facilitez la besogne. Faites le silence sur les affaires du diocèse de Winnipeg, n'en parlez ni de loin ni de près, ni directement ni indirectement. Établissons notre position, construisons et ne détruisons pas<sup>99</sup>.

Sinnott ne se précipite pas immédiatement à Winnipeg. Au contraire, il commence par prendre des vacances, pour ensuite régler ses dossiers en suspens au bureau de son supérieur le délégué apostolique. Béliveau reçoit donc la responsabilité administrative de l'archidiocèse de Winnipeg, même si juridiquement parlant, il n'a aucune autorité.

Est-ce l'arrivée prochaine d'un archevêque anglophone, est-ce l'air du temps de Winnipeg? Toujours est-il que quelques prêtres en profitent pour se débarrasser de la soutane. Depuis toujours, quelques-uns trouvent ce vêtement ridicule. Comment pourraient-ils convertir de nouveaux fidèles avec une soutane? Béliveau ne se pose même pas la question et il ne mâche pas ses mots à l'un des récalcitrants, montrant ainsi un aspect différent de sa forte personnalité.

J'ai appris depuis longtemps la manière absolument irrégulière de la majorité du clergé de Winnipeg de se comporter par rapport au port de la soutane. Je vous ai rencontré l'autre jour portant un petit habit court parfaitement inconvenant, que je désire voir disparaître. [...] Il est de mon devoir de protester contre tout habit qui est autre que la soutane ou la soutanelle et le vôtre n'avait



rien qui ressemble à ces habits ecclésiastiques. C'est ma volonté que vous cessiez de le porter et vous savez que la question du costume ecclésiastique est une chose grave. Le fait que le clergé de Winnipeg, à quelques exceptions près, l'a traitée si légèrement n'en change pas la nature. Je vous bénis pour que vous fassiez mieux<sup>100</sup>.

Finalement, Sinnott arrive à Winnipeg au mois de décembre 1916, par train, un an après sa nomination. Béliveau, malade, ne se rend pas à la gare pour l'accueillir, ce qui aurait été la chose à faire. À la demande de Sinnott, il n'y a pas de réception officielle. Il est accompagné du délégué apostolique, son ancien supérieur, qui célèbre la messe et lui donne le pallium<sup>101</sup>. Les cérémonies se passent en français et en anglais, puisque Sinnott hérite de paroissiens francophones de Winnipeg.

## LE MOT DE LA FIN

L'intronisation de Sinnott est donc l'aboutissement de la démarche entreprise par les Irlandais, lorsqu'ils se rendent chez M<sup>gr</sup> Langevin en janvier 1906 et lui demandent, entre autres, un évêque suffragant anglophone. Ils obtiennent au delà de leurs premières requêtes, c'est-à-dire un archidiocèse et un prélat. Voudraient-ils carrément dépouiller le diocèse de Saint-Boniface, causer un tel «démembrement»? Pensaient-ils que Saint-Boniface se retrouverait avec «quatre ou cinq paroisses convenables et quatorze ou quinze petites missions misérables et puis des marais, des roches, de l'eau et du sable»<sup>102</sup>? Difficile à savoir, lorsqu'on analyse la pétition de 1906.

Ils ne demandent pas de territoire ou des paroisses, mais des pouvoirs, des ressources humaines, un collègue, etc. Ils veulent certainement une Église qui leur ressemble, à l'image de celle présentée par Bourne en 1910. Ils écrivent bien dans leur document que le «Canada est un pays anglais». De là à dire qu'il n'y a pas de place pour un Canada français, Langevin et Béliveau sont prêts à croire que c'est le vrai message. Il est exact que le groupe qui est en position minoritaire a tendance à penser que la majorité cherche à le dominer, parce qu'elle le peut. Mais le veut-elle dans ce cas-ci? Les onze pétitionnaires ont eu suffisamment de temps pour percevoir les conséquences de leurs demandes. Ils n'en ont pas moins poursuivi leur effort, confortés qu'ils étaient de savoir qu'ils sont écoutés à Rome qui, semble-t-il, comprend leurs aspirations.

Entre 1906 et 1916, Winnipeg et le Manitoba connaissent une augmentation démographique qui accompagne la croissance provinciale. Cette population en hausse ne satisfait pas tout le monde. En effet, des milliers de colons viennent s'établir au Manitoba, et le système scolaire est taxé au maximum. L'opinion publique en dénonce les carences flagrantes qui placent le Manitoba à la remorque du pays, dans le domaine de la qualité de l'enseignement et de l'assiduité. Les Irlandais ne font pas partie de ces minorités. Au contraire, leurs aspirations les voient en contrôle de leur destinée qui passe par un diocèse indépendant, un évêque et une Église anglophones. L'anglais est le point commun d'entrée dans la majorité.

Il est évident aussi que, tant que Langevin est en vie, les Irlandais manigencent pour obtenir cette division, mais le Saint-Siège résiste à la demande. La mort du prélat en juin 1915 crée l'occasion rêvée. D'ailleurs, les Irlandais ont un peu de chance dans cette conjoncture. En effet, contrairement à ses prédécesseurs, Langevin ne reste que dix-neuf ans à Saint-Boniface. Sa maladie incurable ébranle sa volonté de fer.

Donc, pour la première fois, depuis 1818, l'Église catholique du Manitoba est secouée dans ses fondements. Provencher ou Taché n'avaient jamais eu tant de dissidence ou de division. Langevin n'a connu que cela. Béliveau, lui, se retrouve au pied du mur. Pour les Canadiens français, la conjoncture est la pire possible. Le sentiment d'être pourchassés par des institutions plus puissantes que leur collectivité a de quoi désespérer. Ils sont à la veille de perdre le dernier bastion du *Règlement Laurier-Greenway*, la clause 258, qui leur permet de plus ou moins contrôler leur système scolaire. Les nouvelles lois du gouvernement Norris vont leur faire subir ce qui est voulu comme un coup de grâce pour toutes les minorités.

Pourtant, malgré toutes les apparences, la division de l'archidiocèse n'est pas vraiment la catastrophe qu'elle semble être à première vue. Certes, elle place les Canadiens français à l'écart de l'ensemble du Manitoba, mais elle ne consacre qu'un état de fait. Les politiciens l'ont déjà isolée en légiférant contre ses droits linguistiques. Les alliés des premiers jours, les Métis, sont partis dans les Territoires du Nord-Ouest, poussés par une mise en œuvre fautive de la législation de leurs terres. Marginalisés au sein de la communauté francophone,

ils n'ont pas la représentativité nécessaire pour faire pencher la balance dans un autre sens. D'ailleurs, un des leurs, Joseph Dumas, tente pendant ces quelques mois de bouleversements le rétablissement de l'article 23 de la *Loi du Manitoba* (1870). Il est rapidement rabroué publiquement et vertement. Ce rejet provoque la rupture entre les deux collectivités, une rupture qui durera des années et qui est acceptée par Béliveau.

«Le ciel mouvant [...] la menace pour la minorité catholique [...] la nouvelle tempête», tous ces phénomènes négatifs dont parle *Le Manitoba* en décembre 1915 sont bien annonciateurs de temps difficiles. L'orage législatif est à la veille d'éclater au-dessus de la communauté francophone. Béliveau va donc être obligé de consacrer toutes ses forces vives à ce dossier. La lutte contre Rome, contre le délégué apostolique ou les Irlandais de Winnipeg qui conspirent contre l'archidiocèse de Saint-Boniface sont des distractions qu'il ne peut plus se permettre, des irritants qu'il ne peut plus calmer, en dépit de tous ses désirs de conserver l'héritage reçu. En voyageant à Rome, il sauvegarde ce qu'il peut et ce que le Vatican le laisse protéger.

Pragmatique, Béliveau fait la part des choses et s'engage totalement dans la seule action qui lui reste, celle du leadership occulte des Canadiens français du Manitoba, dans le dossier scolaire. Son emprise est entière. Il prêche la qualité de l'enseignement, l'unité et le patriotisme, et le secret. C'est ainsi que dans les six premiers mois de 1916, la communauté francophone du Manitoba perd une immense partie de son territoire d'influence, mais gagne un sentiment de cohésion et de fraternité qu'elle alimentera pendant près de cinquante ans.

## NOTES

1. Roberto Perin, «La raison du plus fort est toujours la meilleure: la représentation du Saint-Siège au Canada, 1877-1917», *Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, Sessions d'étude, vol. 50, n° 1 (1983), p. 99-117, p. 106.
2. Langevin à Barrett, 23 janvier 1905, CACRSB [Fonds Corporation archiepiscopale catholique romaine de Saint-Boniface], boîte 93, L43084-B93-L43087.
3. Langevin à Barrett, 23 janvier 1905, CACRSB, boîte 93, L43084-B93-L43087.

4. Langevin à Barrett, 23 janvier 1905, CACRSB, boîte 93, L43084-B93-L43087.
5. Langevin à Barrett, 23 janvier 1905, CACRSB, boîte 93, L43084-B93-L43087, traduction de l'auteur.
6. Délégué apostolique à Langevin, 25 janvier 1905, CACRSB, boîte 73, L23002-L23003.
7. Délégué apostolique à Langevin, 25 janvier 1905, CACRSB, boîte 73, L23002-L23003.
8. Délégué apostolique à Langevin, 10 février 1905, CACRSB, boîte 73, L23006-L23009.
9. Délégué apostolique à Langevin, 10 février 1905, CACRSB, boîte 73, L23006-L23009.
10. Langevin à Sbarette, 3 mars 1905, CACRSB, boîte 73, L23021-L23024.
11. Russell à Langevin, 27 novembre 1906, CACRSB, boîte 75, L24662-L24663.
12. To his Grace the Archbishop of Saint-Boniface, 25 novembre 1916, CACRSB, boîte 73, L23057, L23061.
13. Mémoire sur la demande de quelques Irlandais (onze) de la paroisse de Sainte-Marie de Winnipeg à l'Archevêché de Saint-Boniface, 2 décembre 1906, CACRSB boîte 73, L23068-L23073.
14. Mémoire sur la demande, 2 décembre 1906.
15. Mémoire sur la demande, 2 décembre 1906.
16. Mémoire sur la demande, 2 décembre 1906. Souligné de l'archevêque.
17. Mémoire sur la demande, 2 décembre 1906.
18. Mémoire sur la demande, 2 décembre 1906.
19. Mémoire sur la demande, 2 décembre 1906. Souligné de l'archevêque.
20. Mémoire sur la demande, 2 décembre 1906.
21. Mémoire sur la demande, 2 décembre 1906. Souligné de l'archevêque.
22. Mémoire sur la demande, 2 décembre 1906.
23. Mémoire sur la demande, 2 décembre 1906.
24. Mémoire sur la demande, 2 décembre 1906.

25. Langevin à Sbarette, 11 décembre 1907, CACRSB, boîte 73, L23150-L23153.
26. Langevin à Sbarette, 11 décembre 1907.
27. Langevin à Sbarette, 11 décembre 1907.
28. L'abbé H.B. au cardinal François-Désiré Mathieu, 15 février 1908, CACRSB, boîte 75.L24683-L24685.
29. H.B. au cardinal François-Désiré Mathieu, 15 février 1908.
30. Bourne dans Henri Bourassa, *Religion, langue, nationalité*. Discours prononcé à la séance de clôture du XXI<sup>e</sup> congrès eucharistique, à Montréal, le 10 septembre 1910. Imprimerie du Devoir, Montréal, p. 19.
31. Bourne dans Henri Bourassa, *Religion, langue, nationalité*, p. 19.
32. Bourne dans Henri Bourassa, *Religion, langue, nationalité*, p. 21.
33. Bourne dans Henri Bourassa, *Religion, langue, nationalité*, p. 21.
34. Bourne dans Henri Bourassa, *Religion, langue, nationalité*, p. 22.
35. Henri Bourassa, *Religion, langue, nationalité*, p. 12.
36. Henri Bourassa, *Religion, langue, nationalité*, p. 12.
37. Henri Bourassa, *Religion, langue, nationalité*, p. 12.
38. Henri Bourassa, *Religion, langue, nationalité*, p. 13.
39. Henri Bourassa, *Religion, langue, nationalité*, p. 13.
40. Henri Bourassa, *Religion, langue, nationalité*, p. 14.
41. Henri Bourassa, *Religion, langue, nationalité*, p. 16.
42. La [Catholic] Church Extension Society [of the United States of America] est fondée en 1905 aux États-Unis. Elle doit développer un esprit missionnaire parmi le clergé et les laïcs. Le Canada aura sa version de l'organisme en 1910, qui sera approuvée par le Vatican, avec ses quartiers généraux à Toronto.
43. Langevin à Rampolla, 24 décembre 1908, CACRSB, Série Langevin, boîte 148, vol. 12, 1908-1909.
44. Langevin à Sbarette, 21 février 1909, CACRSB, Série Langevin, boîte 148, vol. 12, 1908-1909.
45. Langevin à Sa Sainteté Pie X, 31 janvier 1909, CACRSB, Série Langevin, boîte 148, vol. 12, 1908-1909.
46. Langevin à Stagni, 3 mars 1913, CACRSB, Série Langevin, boîte 152, vol. 16, 1912-1913.

47. Langevin au cardinal De Lai, 10 juillet 1909, CACRSB, Série Langevin, boîte 148, vol. 12, 1908-1909.
48. *Manitoba Free Press*, 16 juin 1915, traduction de l'auteure.
49. Béliveau à Stagni, 12 juin 1916, CACRSB, boîte 274, vol. 20, 1916-1919. «Limites» dans ce cas-ci désigne les frontières.
50. Sinnott est connu dans les cercles épiscopaux. Il est secrétaire du délégué apostolique précédent, Sbaretta, et de l'actuel, Stagni.
51. Béliveau à Stagni, 12 juin 1916, CACRSB, boîte 274, vol. 20, 1916-1919.
52. *Les Cloches de Saint-Boniface*, janvier 1916, vol. XV, n° 1.
53. *Le Manitoba*, 22 décembre 1915.
54. *Le Manitoba*, 22 décembre 1915.
55. *Le Manitoba*, 22 décembre 1915.
56. *Le Manitoba*, 22 décembre 1915.
57. *Le Manitoba*, 22 décembre 1915.
58. Béliveau à Stagni, 12 juin 1916, CACRSB, boîte 274, vol. 20, 1916-1919. Souligné de Béliveau.
59. Béliveau à Stagni, 12 juin 1916, CACRSB, boîte 274, vol. 20, 1916-1919.
60. Béliveau à Stagni, 12 juin 1916, CACRSB, boîte 274, vol. 20, 1916-1919.
61. Béliveau à l'archevêque de Montréal, 17 janvier 1916, CACRSB, boîte 273, vol. 19, 1914-1916.
62. Béliveau à Mathieu, 13 janvier 1916, CACRSB, boîte 273, vol. 19, 1914-1916.
63. Béliveau à Mathieu, 13 janvier 1916, CACRSB, boîte 273, vol. 19, 1914-1916.
64. Béliveau à l'archevêque de Montréal, 17 janvier 1916, CACRSB, boîte 273, vol. 19, 1914-1916.
65. Béliveau à l'archevêque de Montréal, 17 janvier 1916, CACRSB, boîte 273, vol. 19, 1914-1916.
66. Béliveau à Stagni, 16 juin 1916, CACRSB, boîte 274, vol. 20, 1916-1919.
67. Béliveau à Perrin, 27 janvier 1916, CACRSB, boîte 273, vol. 19, 1916-1919.

68. Béliveau à l'archevêque de Montréal, 17 janvier 1916, CACRSB, boîte 273, vol. 19, 1914-1916.
69. Béliveau à Perrin, 27 janvier 1916, CACRSB, boîte 273, vol. 19, 1916-1919.
70. Mémoire à son Éminence le cardinal de Lai, secrétaire de la sacrée congrégation consistoriale sur la division du diocèse de Saint-Boniface, 287.7127, Bél SHSB 2048, Rare Boite 051.
71. Béliveau à Perrin, 27 janvier 1916, CACRSB, boîte 273, vol. 19, 1916-1919.
72. Béliveau à Perrin, 27 janvier 1916, CACRSB, boîte 273, vol. 19, 1916-1919.
73. Béliveau à Perrin, 27 janvier 1916, CACRSB, boîte 273, vol. 19, 1916-1919.
74. Béliveau à Perrin, 27 janvier 1916, CACRSB, boîte 273, vol. 19, 1916-1919.
75. Béliveau à Perrin, 27 janvier 1916, CACRSB, boîte 273, vol. 19, 1916-1919.
76. Béliveau à Stagni, 12 juin 1916, CACRSB, boîte 274, vol. 20, 1916-1919.
77. *Les Cloches de Saint-Boniface*, vol. XVI, n° 8, 15 mai 1916, p. 149.
78. Béliveau à l'archevêque de Montréal, 17 janvier 1916, CACRSB, boîte 273, vol. 19, 1916-1919.
79. *Les Cloches de Saint-Boniface*, vol. XVI, n° 8, 15 mai 1916, p. 149.
80. Béliveau à Perrin, 27 janvier 1916, CACRSB, boîte 273, vol. 19, 1916-1919.
81. Par la suite, le diocèse de Saint-Boniface va ériger de 1916 à 2009, 34 autres paroisses.
82. *Les Cloches de Saint-Boniface*, vol. XV, n° 11, 1<sup>er</sup> juin 1916.
83. *La Libre Parole* est un hebdomadaire fondé par des libéraux qui ne va pas pouvoir faire compétition aux deux autres hebdomadaires francophones, *La Liberté* et *Le Manitoba*. Il faut noter qu'il s'agit du premier hebdomadaire francophone du Manitoba à adopter, cette semaine-là, le slogan «Canadiens français, conservez bien votre langue, elle est la gardienne de votre foi», slogan qui va être le mot d'ordre de plusieurs générations de Canadiens français du Manitoba.
84. *La Libre Parole*, 18 mai 1916.

85. M<sup>sr</sup> Dugas, *La Libre Parole*, 18 mai 1916.
86. Béliveau à Stagni, 12 juin 1916, CACRSB, boîte 274, vol. 20, 1916-1919.
87. Béliveau à Stagni, 12 juin 1916, CACRSB, boîte 274, vol. 20, 1916-1919.
88. Béliveau à Stagni, 12 juin 1916, CACRSB, boîte 274, vol. 20, 1916-1919.
89. Béliveau à Stagni, 12 juin 1916, CACRSB, boîte 274, vol. 20, 1916-1919.
90. Béliveau à Stagni, 12 juin 1916, CACRSB, boîte 274, vol. 20, 1916-1919.
91. Béliveau à Stagni, 12 juin 1916, CACRSB, boîte 274, vol. 20, 1916-1919.
92. Béliveau à Stagni, 12 juin 1916, CACRSB, boîte 274, vol. 20, 1916-1919.
93. Béliveau à Stagni, 12 juin 1916, CACRSB, boîte 274, vol. 20, 1916-1919.
94. Béliveau à Bégin, 12 juin 1916, CACRSB, boîte 274, vol. 20, 1916-1919.
95. Béliveau à l'abbé S. Curotte, curé du Sacré-Cœur, 19 juin 1916, CACRSB, boîte 274, vol. 20, 1916-1919.
96. Béliveau à l'abbé S. Curotte, curé du Sacré-Cœur, 19 juin 1916, CACRSB, boîte 274, vol. 20, 1916-1919.
97. Béliveau à l'abbé S. Curotte, curé du Sacré-Cœur, 19 juin 1916, CACRSB, boîte 274, vol. 20, 1916-1919.
98. Béliveau à Héroux, 18 août 1916, CACRSB, boîte 274, vol. 20, 1916-1919.
99. Béliveau à Héroux, 18 août 1916, CACRSB, boîte 274, vol. 20, 1916-1919. *La Liberté*, 9 août 1916.
100. Béliveau à Révérend P. Hillaud, curé de Saint-Joseph, Winnipeg, CACRSB, boîte 274, vol. 20, 1916-1919.
101. *La Liberté*, 27 décembre 1916.
102. Béliveau à l'archevêque de Montréal, 17 janvier 1916, CACRSB, boîte 273, vol. 19, 1914-1916.